

# REGLEMENT DU VIDE GRENIERS

## Dimanche 19 mai 2024 Site du château de Commequiers

**Article 1 :** Le présent règlement s'applique à tous. Le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier, sous peine d'exclusion par les organisateurs.

**Article 2 :** Le vide greniers n'est ouvert qu'aux particuliers, sur réservation préalable. Pour avoir accès aux emplacements, les exposants devront avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription par chèque à l'ordre de l'association «*les amis du vieux château*». Votre place est réservée à réception du dossier complet.

**Article 3 :** Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui.

**Article 4 :** L'accueil des exposants se fait à partir de 06h00. Ils seront accompagnés par un responsable. Les véhicules ne sont pas autorisés à stationner sur les emplacements. Le remballage ne s'effectuera qu'à partir de 17 heures. (aucune circulation ou présence de véhicule sur site avant 17h00)

**Article 5 :** La vente d'animaux vivants, d'armes à feu ou blanches, de boissons alcoolisées et tout objet contraire aux valeurs morales, de la laïcité ou de la République, contraires aux bonnes mœurs, sont strictement interdits (*loi 2005-882 du 02 août 2005 parue au J.O ; du 03 août 2005*).

**Article 6 :** Les biens exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'association organisatrice déclinera toute responsabilité en cas de litige avec les visiteurs ou les exposants.

**Article 7 :** Les objets non vendus ne pourront pas être laissés sur place. Les exposants devront laisser leur emplacement propre.

**Article 8 :** Toute réservation est considérée comme définitive. Il ne sera effectué aucun remboursement même en cas de force majeure.

**Article 9 :** L'espace vide greniers n'est pas un terrain de jeux, il est interdit de jouer au ballon, de courir au risque de faire tomber les personnes ou les étals.

**Article 10 :** Les professionnels, brocanteurs, antiquaires ne sont pas admis comme exposants. C'est un vide-greniers réservé uniquement aux particuliers.

**Article 11 :** Tout emplacement réservé et non occupé sera redistribué à 08h00

**Le tarif des emplacements :** Emplacement sans véhicule : 12 € espace de 12m2  
**Ni tables ni chaises ne sont fournies.**

-----  
**Un coin « bar, café, chocolat, sandwichs etc... est prévu**

*L'APEL Saint Pierre et Les Amis du Vieux  
Châteaux,*